

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 64 -

Le 24 novembre 2011

Date convocation : 18 novembre 2011

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille onze, le 24 du mois de novembre le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Verdélais sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es): Mesdames et Messieurs BALANS Christian, BELLARD Alain, BENTEJAC Jean Michel; BERNADET Alain; BOULIN André, CARIS Jean Marc, CHAUMONT Jean Marc, COMBRET Josiane, CORBANESE Jean, CROIZET Jean Marc, DARCOS Annie, DELONG Martine, DESAGES Didier, DUBOSC Colette, DUBRANA Sophie, DUMARTIN Xavier, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, FAVARD Annie, GAZZIERO Lucien, GIROTTI Corinne, GUIGNAN Maryvonne, HILAIRE Michel, LAPRIE Paulette, LARTIGAU David, LASSARADE Florence, MALLET Martine, MARCANO Carole MESNARD Philippe, MARQUETTE Patrick, MORENO Manuel, PEREZ Jean Claude, PONCHATEAU Auguste, RAMBAUD Odile, SCARAVETTI Dominique, SUCKERDOFF Véronique, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es): Mesdames et Messieurs BARRERE Marie Josée, BARTHET-BARATEIG Francis, BENTEJAC Benoît, COSSON Vincent, DARNICHE Michel, DEBIEUVRE Joëlle, DESCAT Bertrand, GALLET Stéphane, JOANCHICOY Henry LAPORTE Roland, LARROUY Anne, PATANCHON Philippe, PEMPTROIT Danièle, PIRON Dany,

Secrétaire de séance : Bruno Tauzin

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Le compte rendu des deux précédents conseils est adopté à l'unanimité.

Commission finances

Mme Delong propose à l'assemblée plusieurs décisions modificatives.

Elle informe tout d'abord que depuis le précédent Conseil, M Mesnard a du prendre les décisions n°4 et 5 pour les annulations REOM sur exercices antérieurs : + 1 800 euros au 673 et -1 800 euros au 022

Elle propose ensuite d'accepter les Admissions en Non Valeur du 3^{ème} trimestre 2011 : 1 192.92 + 1 865.83 soit au total 3 058.75 euros (654). Il reste à réaliser 148.75€ sur l'article 654 : il est donc nécessaire de prélever 2 910 € sur les dépenses imprévues portées ainsi à 117 256€

Elle précise qu'il est nécessaire de modifier la subvention annuelle de fonctionnement versée à l'ALSH AVL : en effet, il a été attribué un montant annuel de 112 927.50€, or la convention signée avec AVL porte attribution d'un montant de 112 945 € soit une journée supplémentaire pour 17,50€.

Il est donc proposé de modifier le budget ainsi: + 17.50€ à l'article 6574 et - 17.50€ à l'article 6554

Elle ajoute qu'il est nécessaire d'attribuer 2 000 € pour la réalisation des actions collège (déjà inscrit au budget mais non attribué).

Enfin, elle propose d'accepter le remboursement du matériel mis à disposition par les communes et volé durant les marchés de pays, soit :

- Pour la commune de St Macaire : un montant de 1 231.88€ pour 11 tables
- Pour la commune de St Martin de Sescas : un montant de 79.50€ pour 10 tréteaux

Le montant global de 1 311.38 € sera imputé à l'article 62878

L'ensemble de ces propositions est accepté à l'unanimité.

Mme Delong informe que la liste des délégués à la commission intercommunale des impôts directs sera arrêtée au prochain conseil. Elle précise également que le trésorier, M Manzano, viendra présenter son étude prospective lors d'une commission prévue le 6 décembre.

Commission tourisme, développement économique

M Patanchon étant excusé, Hélène Bové fait tout d'abord un point à propos de la signalétique. L'appel d'offre est en cours. Les CDC devraient connaître les prix au mois de janvier. Il sera alors souhaitable d'identifier de manière plus précise le besoin, tant au niveau de la CDC que des communes. Il faudra également recenser les souhaits des prestataires privés. Des réunions seront organisées en début d'année.

Par ailleurs, il est proposé à la CDC de se porter candidate à l'appellation de CDC d'accueil touristique. Elle remplit les conditions pour en bénéficier. Cela pourra permettre aux communes de bénéficier de certains avantages liés à cette appellation.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Commission environnement

M Bellard précise que la 4^e tranche d'entretien des cours d'eau devrait prochainement démarrer. Il ajoute qu'en 2012, il serait souhaitable de travailler sur la migration des poissons et des sédiments.

Il informe que l'USSGETOM vient de signer une convention avec l'ADEME, dans laquelle il s'engage à réduire la quantité des déchets de 7% sur 5 ans. M Bellard demande à l'assemblée de valider cette démarche. *Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.*

M Bellard informe ensuite que le Syndicat Mixte de bassin versant Engranne Gamage, propose à la CDC d'adhérer au nom des communes de St martial, St Laurent du Bois et du Plan, et Ste Foy la Longue. Cela permettrait à ces communes de bénéficier tout d'abord d'une étude globale sur les bassins versants auxquels elles appartiennent, et également de l'appui technique du technicien rivière. Pour 2012, le coût de l'adhésion est évalué à environ 2800 euros (coût de l'étude compris). *Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.*

M Bellard informe pour terminer qu'il a eu le Président du Syndicat du Dropt au téléphone. Ce dernier n'est pas favorable au retrait de la CDC de son syndicat.

Commission logement, cadre de vie, gens du voyage

M Gazziero précise que M Blasquez est en train de finaliser le projet de dépôt de permis de construire pour les chalets d'urgence. Concernant le conventionnement avec les communes accueillantes, on s'oriente vers un bail à construction.

Commission social, éducation

M Lartigau fait le point de l'ensemble des dossiers en cours.

Adolescents : il est demandé aux communes de renvoyer rapidement le questionnaire qu'elles ont reçu.

ALSH : l'architecte M Blasquez doit présenter son APD au mois de janvier. Une réunion sera alors organisée avec les institutions et les utilisateurs. L'objectif serait de pouvoir débiter les travaux en septembre 2012.

MPE : il est demandé aux élus de se prononcer à propos de l'installation ou non de la climatisation à la crèche. Différentes précisions sont demandées : où l'installer ? quel type d'équipement ?... la PMI insiste pour son installation. M Mesnard met la proposition au vote : 4 contre ; 15 abstentions ; 5 pour.

Face à ce résultat, il est proposé de reparler de ce dossier plus tard, et d'ici là, d'étudier toutes les possibilités.

RAM : une réunion avec le groupe de travail et l'animatrice a permis de revoir certains points du fonctionnement du service. Afin d'éviter la sur fréquentation, il a été proposé de limiter les activités à 15 enfants ; à compter du mois de janvier, il est proposé de faire deux groupes par matinée de manière à pouvoir accueillir toutes les assistantes maternelles. Trois réunions thématiques par an devraient également avoir lieu. Pour terminer, M Lartigau demande au Conseil s'il est favorable de déplacer les services du RAM au pôle sportif.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour cette proposition.

Service aux personnes : il sera proposé aux élus de se prononcer prochainement sur ce service. Il est prévu d'assurer ce service en régie, et de gérer aussi les réservations. La personne pourrait être embauchée en CDD. Il sera proposé d'acheter un véhicule pouvant transporter des personnes handicapées. Les directions pour le moment seraient le territoire de la CDC et Langon.

Suite à une question de Mme Rambaud, il est précisé que le service pourra évoluer, et augmenter les temps d'ouverture. Aucune réponse n'a en revanche pu être apportée à propos d'une éventuelle ouverture le week end.

Commission sport et culture

M Corbanèse fait le point sur les différents sujets.

CAP 33 : il sera reconduit par conventionnement avec la Réole. Cette action a été positive. Les lieux ont été bien identifiés. Un rapport écrit sera envoyé aux communes.

Mise en réseau des points lecture : la prochaine réunion est prévue le 5 décembre

Syndicats des sports : le SDCI prévoit leur dissolution ; celui de Verdélais, Semens, St Maixant avait prévu de construire de nouveaux vestiaires ; la sous préfète leur a affirmé qu'ils n'auraient la DETR, que si le dossier était porté par la CDC dans le cadre d'un transfert de compétence. Elle met une grosse pression. Un nouveau rendez vous est prévu le 29 novembre. M Corbanèse rappelle qu'à ce jour la CDC est uniquement compétente pour les nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire.

M Tauzin rappelle l'urgence qu'il y a à construire ce nouvel équipement. De très nombreuses associations sont présentes sur ce complexe sportif. Il est important de trouver rapidement une solution de manière à ce que tout le monde s'y retrouve.

La question de l'ensemble des équipements sportifs de la CDC devra être abordée très prochainement en commission sport.

Hélène Bové fait un rappel juridique : en cas de dissolution, le transfert de la compétence assurée par le syndicat n'est pas automatique. La CDC doit pour cela modifier ses statuts après qu'une décision ait été prise en Conseil Communautaire.

M Mesnard informe l'assemblée qu'il a assisté avec Mme Bové à une réunion de mairie conseils à Paris, au sujet de la fusion des CDC. Il semble que la Gironde soit un des départements dans lequel il y a une forte rigidité de l'Etat. Certains départements n'ont même pas de SDCI.

Selon M Hilaire, la Sous Préfète va au-delà de ses pouvoirs. Il rappelle qu'en principe, les collectivités s'administrent librement. Si les compétences reviennent aux communes, elles reconstitueront un syndicat de fait. Le transfert à la CDC nécessite un temps de réflexion ; chaque commune doit se poser la question d'un éventuel transfert. M Hilaire rappelle en outre que les communes qui feraient le choix de transférer leur équipement à la CDC, devraient, par le biais d'un prélèvement sur l'attribution de compensation, continuer à financer la compétence. Ces calculs techniques nécessiteront également du temps. M Hilaire estime que les élus qui rencontreront la Sous Préfète doivent s'opposer à la méthode imposée, et rappeler le caractère d'intérêt collectif de cet équipement.

M Mesnard tient à rappeler que le syndicat n'avait rien demandé, et qu'initialement, il avait été convenu que la CDC verse un fond de concours pour la réalisation de cet équipement.

Il sera également nécessaire que la CDC se penche sur l'avenir du syndicat des sports Pian St Macaire qui a émis le souhait de se dissoudre et d'être transféré à la CDC.

Pour M Corbanèse, quelle que soit la solution trouvée, il est nécessaire que les associations puissent continuer à utiliser les vestiaires et le complexe de Verdélais.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M Mesnard rappelle la situation et les différentes étapes de la réflexion. Lors du dernier Conseil, il avait été proposé de réfléchir à un regroupement à 4 CDC (Langon, La Réole, Auros et Saint Macaire). D'autres ont proposé de faire un regroupement à 8 CDC de manière à avoir du poids face aux autres pôles (Bordeaux, Libourne, Arcachon...). Il existe des points communs entre ces 8 CDC, mais c'est un territoire très grand. Tous les élus ont manifesté le souhait de maintenir de la proximité.

La situation actuelle est la suivante : Langon ne veut pas fusionner avec Saint Macaire ; aucun projet ne fait l'unanimité ; la CDC de Langon a fait passer un message dans lequel il est écrit : que la CDC n'est pas dans l'obligation de fusionner vue sa taille, qu'elle souhaite attendre et ne pas s'enfermer dans un périmètre. M Castagnet de la Réole souhaite un territoire à 8 CDC. Sont réticents à un territoire à 8 : Auros, Bazas et St Symphorien ; sont favorables : Captieux et Villandraut.

En juin, la CDC des Coteaux Macariens s'est prononcée contre le SDCI mais a exprimé le souhait de réfléchir à des rapprochements avec Langon. Aujourd'hui, les élus semblent ne pas écarter l'hypothèse d'un rapprochement à 4, mais cela est prématuré et il est nécessaire de réfléchir.

M Mesnard propose à l'ensemble des élus de se prononcer sur ce sujet :

M Corbanèse se demande pourquoi on réfléchit à une hypothèse de fusion avec Langon alors qu'ils ne veulent pas de nous.

M Lartigau estime que comme la fusion avec Langon ne semble pas envisageable, et que la fusion à 8 CDC n'est pas faisable, il faut demander, comme la loi le permet, à rester seul, tout en poursuivant la réflexion.

Selon Mairie Conseils, même si le SDCI va au-delà de ce qui est inscrit dans la loi, le Préfet peut décider que le SDCI s'applique.

M Hilaire rappelle que la position de la CDCI adoptée à la majorité des 2/3 s'impose au SDCI. Les élus qui siègent à la CDCI ont affirmé qu'ils défendraient tout ce qui ferait l'unanimité sur les territoires, donc ils peuvent soutenir la demande de statu quo de la CDC. Il estime donc que la délibération prise en juillet convient. Il rappelle que, sur ce principe, la CDC de Podensac a obtenu de rester seule.

M Hilaire ajoute qu'à terme, cela peut avoir du sens de réfléchir à une échelle de 4 CDC qui partagent un certain nombre de points communs.

Mme Etienne : il ne faut pas rester seul ; la CDC est trop petite ; l'hypothèse d'aller à 4 CDC semble bien. Cela donnerait plus de moyens et d'ambition au territoire.

Mme Lassarade rappelle le refus de la commune de Langon.

Selon M Desages, toutes les communes de la CDC n'ont pas la même position. Il estime qu'il ne faut pas laisser passer le train. Des rapprochements ont lieu ailleurs. Il est maintenant nécessaire d'arrêter de réfléchir, et de se mettre à faire des choses.

M Mesnard rappelle qu'il est nécessaire de bien se connaître avant de fusionner. Un important travail préalable est indispensable.

M Scaravetti se demande pourquoi réfléchir à 4 alors que Langon ne le souhaite pas.

M Dussillols estime qu'un éventuel rapprochement demande un important travail préalable. Le SCOT est en train de se mettre en place à l'échelle de l'arrondissement : un important travail va se faire dans ce cadre.

Mme Dubosc rappelle que si la CDC ne fait pas d'amendement, le schéma va s'appliquer.

M Tauzin pense qu'il faut relativiser les menaces. Il est important d'avoir une réflexion commune, de dépasser les conflits. Il est nécessaire d'avoir plus d'éléments. Un regroupement à 4 aurait plus de sens notamment au niveau de la gouvernance et de la fiscalité. Il est important de trouver de bons éléments auprès de la CDCI.

M Hilaire invite les élus à lire le schéma de mise en réseau des points lecture qui contient de nombreux outils de réflexion. M Hilaire ajoute que selon lui, la délibération prise en juillet est suffisante.

Selon M Bellard, il faut conforter la délibération en disant qu'on peut réfléchir à une échelle plus importante. Il serait également bien de rappeler que de nombreuses réunions ont eu lieu.

Tous les élus présents sont d'accord sur les points suivants :

- le refus du schéma
- le souhait de réfléchir à l'échelle de 4 CDC
- le refus du périmètre à 8 CDC

Mme Combret trouve dommage qu'après toutes les réunions qui ont eu lieu, il n'y ait pas eu d'amendement commun. Elle pense qu'il faut arrêter de dire que M Plagnol est d'accord pour travailler avec St Macaire, c'est faux. Elle regrette le « délire » qui s'est produit autour de cette fusion. Une délibération avait été faite en juillet et il ne semble pas nécessaire d'aller au-delà.

Questions diverses

- Cadastre numérisé : il est proposé d'approuver les statuts, d'adhérer au Syndicat AGEDI, et d'autoriser le Président à prendre les dispositions administratives afférentes. Le Conseil a désigné M Dussillols comme représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale de ce groupement.
- Délibération concernant les droits de plantation : M Mesnard rappelle que toutes les communes ont reçu un courrier. Même si cette délibération aura certainement peu de poids, les élus décident de l'adopter à l'unanimité.
- Terrain situé à proximité du collège : M Mesnard informe que différentes rencontres ont eu lieu avec les frères Dupuy, propriétaires du terrain. Les services des Domaines ont estimé ce terrain à 10 euros le m², les propriétaires en demandent 28 euros. Il est possible d'acheter à un prix plus élevé que celui des Domaines à condition que cela soit justifié. Il a été proposé de discuter sur une base située entre 15 et 20 euros. La surface totale du terrain est de 14 284 m².
M Mesnard demande au Conseil son avis sur l'intérêt de l'acheter et à quel prix.

Selon M. Scaravetti, ce terrain sera toujours utile.

M Bellard estime que c'est une opportunité.

Mme Lassarade rappelle qu'initialement l'achat du terrain était lié à l'agrandissement du collège.

Mme Combret rappelle qu'il n'est pas possible de justifier l'achat du terrain par rapport au collège qui n'est pas de la compétence de la CDC.

M Bellard pense qu'il faut faire une proposition d'achat à 280 000 euros.

Le Conseil autorise le Président à poursuivre les discussions. Deux personnes se prononcent contre cet achat tant qu'il n'y aura aucun projet.

- Mme Lassarade informe que la commune de Saint Macaire va acheter un défibrillateur et que si d'autres communes sont intéressées, il est envisageable de faire une commande groupée.